



Renseignemet dee recours en france après un refus

Par **MIMIKA**, le **19/07/2011** à **22:48**

Bonjour,
je vien de découvrir votre site
j'aimeraï bien que vous m'aider
voila cela fais presque 2ans que mon époux a déposé le dossier de regroupement familiale
aupré de loffi du HAVRE département ROUEN et le dossier a suis son cours,mon époux est
algerien résident en france depui plus de 20 ans,
le 24 juillet mon époux a reçu un avis défavorable accause d'incoformité de logement sachant
que mon époux possède un logement F2 et travaille et dans la lettre de refus amon époux a
le délais de 2 mois pour trouvé un nouvel appartement F3 selon l'exsignece da la prefecture
pask mon époux a 2 enfants dans la précédante union;et la il a trouvé un aprtement selon la
demande et le 7 juillet a fais un recours
je suis perdu on sais plus quoi faire et peut il nous refusé le dossier encor une fois svp aidez
moi j'aimrai qu evou sm'orienté
mon adresse émail c amelkarim@live.fr

merci

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **01:03**

Il faut comme logement, pour une famille de 4 personnes (en zone B), une surface minimum
de 44 m2 et que le logement soit décent

Il doit aussi gagner le SMIC + 10%

Combien gagne-t-il (en moyenne sur les 12 derniers mois) ?

Quel superficie fait le logement ?

Par **MIMIKA**, le **20/07/2011** à **20:28**

bonjour

merci de m'avoir répondu c tres gentille

mon époux la il a un logement qui dépasse 60 m2 et il gagne plus que le smic dans les
envirant de 2000 euros

et le logement il a 2 chambres et un séjour,cuisine,sal de bain , toilette donc il est vaste et la
cela fais 15 jours depui kil ont reçu le recours mais ya tjrs rien j'ai peur

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **20:31**

15 jours ? c'est tout et en plein été ?

Il va falloir attendre plus que ça

Par **MIMIKA**, le **20/07/2011** à **20:35**

oui je sais c lété la période des vacance

mais svp avotre avis les élémnet que j vien de vous cité c suffisant pour avis favorable

sachant que 27 du mois d juillet sa v afair 2 ans dattente depui kon a déposé le dossier et

surts le délais de réponse est de 2 mois pour les recours donc c kon k j doit minkiete si ya tjrs
pas d réponse????????????????????

merci de me répondre c tres aimable a vs de prendre du temps pour m répondre